

CONCOURS

Des balcons, façades,
terrasses et jardins
décorés
Vus de la rue
2025



Bulletin à déposer en mairie
ou à envoyer par mail à contact@mairie-barbezieux.fr
Avant le 14 décembre 2025

Toutes les informations sur www.mairie-barbezieux.fr
ou sur l'application mobile Intramuros



Règlement du concours



Article 1 – OBJET

Le règlement a pour objet l'organisation d'un concours communal des balcons, façades et jardins décorés vus de la rue.

Article 2 – CONDITION DE PARTICIPATION

Ce concours gratuit s'adresse à tous les habitants de la Commune de BARBEZIEUX-SAINT-HILAIRE résidant en maison individuelle ou en habitat collectif et dont les décorations de Noël sont visibles de la rue.

Article 3 – INSCRIPTIONS

Les habitants désireux de participer sont invités à remettre l'inscription à la Mairie – 26, rue Marcel Jambon.

Limite de l'inscription : 14 décembre 2025.

Article 4 – CRITERES DU JURY

Le concours est basé essentiellement sur la qualité éco-responsable, sur l'accessibilité à tous, sur les économies d'énergies (matériaux naturels, recyclés, récupérés, décorations confectionnées, décorations non-électriques).

2 catégories seront récompensées :

- façades / jardins (maisons)
- fenêtres / balcons (appartements)

Article 5 – SELECTION DES CANDIDATS & REMISE DES PRIX

Le jury se déplacera du 15 au 20 décembre 2025. Les 3 premiers de chaque catégorie seront récompensés.

Les lauréats du concours seront récompensés lors de la cérémonie des vœux du maire 2026.

Article 6 – PARTICIPATION

La participation au présent concours implique pour les candidats d'accorder l'autorisation de reproduction et de diffusion des photographies des balcons, façades et jardins dans les différents supports ou publications municipales.

Article 7 – ENGAGEMENT DES CANDIDATS

L'inscription au concours communal des balcons, façades, terrasses et jardins décorés vus de la rue, entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

NOM :

PRÉNOM :

ADRESSE :

TÉL. :

MAIL :

SOUHAITE PARTICIPER AU CONCOURS DANS LA CATÉGORIE :

☐ FAÇADES/JARDINS (MAISONS)

☐ FENÊTRES / BALCONS (APPARTEMENTS)